

Présents : Bruno BARREL, Christine LAIRIE, Jean-Pierre ÉTENDARD, Daniel JAGAULT, Christian BOUDET, Paul LAINÉ, Laëtitia RIGAUD, Evelyne PRIME, Joëlle DESON, Catherine COTTIER.

Absent excusé : Bernard FILATRE

ACHAT DE LA PARCELLE DE MONSIEUR DESRIVIERES GUY

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que suite à l'aménagement du Bourg, il serait souhaitable d'acquérir deux parcelles de terre appartenant à la Monsieur et Madame Guy DESRIVIERES et cadastrées : section B numéro 831 d'une contenance de 3 ca puis la section B numéro 827 d'une contenance de 40 ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à ces achats au prix de 1€ le m² et autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir. Le Conseil Municipal a souhaité préciser que les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Vote (10 voix pour)

ACHAT DE LA PARCELLE DE LA SCI LAMELIE

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que suite à l'aménagement du Bourg, il serait souhaitable d'acquérir une parcelle de terre appartenant à la SCI LAMELIE et cadastrée section B numéro 829 d'une contenance de 8 ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à cet achat au prix de 1€ le m² et autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir. De plus comme l'achat de la parcelle précédente, le Conseil Municipal a précisé que les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Vote (10 voix pour)

SUBVENTION 2014

Monsieur le Maire a proposé de voter les subventions attribuées aux associations communales et à différents organismes qui en ont fait la demande.

Le Conseil Municipal a rappelé que pour l'année prochaine, il serait souhaitable que chaque demande de subvention soit accompagnée d'un bilan comptable des finances de chaque association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté les subventions 2014 suivantes :

- Association Sportive de Thourie.....	120 €
- Les Gais Lurons de Lalleu.....	200 €
- Comité des fêtes	200 €
- Football-club	200 €
- Randonneurs.....	200 €
- ADMR.....	200 €
- ACCA	100 €
- Anciens combattants.....	100 €
- Soins palliatifs.....	40 €
- RPI	6 600 €
- Collège de Retiers.....	190€

Vote (10 voix pour)

INDEMNITÉ GARDIENNAGE ÉGLISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a fixé à 120 € l'indemnité de gardiennage de l'église pour 2014 versée à Monsieur et Madame DESRIVIERES Robert.

Vote (10 voix pour)

TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire a expliqué au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'effectuer des réparations urgentes sur l'horloge et les cloches 2 et 3 de l'église. Suite aux devis de l'entreprise BIARD ROY de Villedieu-les-Poêles, le montant de ces travaux est fixé à 4024.00 € HT soit 4828.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a validé le choix de l'entreprise et autorisé Monsieur le Maire à signer les devis et toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote (10 voix pour)

PANNEAUX ÉLECTORAUX

Monsieur le Maire a expliqué au Conseil Municipal que la commune a acheté des panneaux électoraux pour les prochaines échéances électorales. Le montant de la facture s'élève à 820.80 € TTC. Afin de pouvoir régler cette somme en investissement, il est donc souhaitable de créer une opération 2188.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté la création de l'opération 2188 au budget primitif 2014.

Vote (10 voix pour)

DEVIS POUR LA LOCATION D'EXTINCTEURS

Monsieur le Maire a expliqué au Conseil Municipal que la durée de validité des extincteurs situés dans les différents bâtiments communaux est arrivée à expiration et qu'il serait souhaitable de les renouveler.

Il a présenté au Conseil Municipal le devis de l'entreprise NORMEO. Le devis comprend la location de 27 extincteurs ainsi que la maintenance annuelle. Ce devis s'élève à la somme de 632.46 € TTC par an sur une durée de 10 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à ce devis et autorisé Monsieur le Maire à le signer.

Vote (10 voix pour)